



Compte rendu du CSAL du 27/03/2023

Ordre du jour

- Budget 2022 et prévisionnel 2023
- Bilan de la formation professionnelle 2022
- Retour sur la concertation sur les orientations du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)
- Dispositif d'aide au SIP de Longwy
- Questions diverses

Le secrétariat est assuré par Solidaire

Après lecture de la liminaire inter-syndicale par solidaires que vous retrouverez sous ce compte rendu, le président de CSAL a tenu à réagir pour préciser à quel point il était atteint par nos reproches, lui qui ne refuse pas le dialogue et reste à l'écoute des agents. Il en a pris pour preuve, la tenue des EDD, mais reconnaît néanmoins que certains de ces propos ont peut-être pu être maladroit. Les OS sont cependant revenus sur une tendance ancienne, à nouveau révélée lors du dernier CSAL, à savoir le fait que la direction ne supporte pas les avis contradictoires. Les OS rappellent qu'ils font le vœu d'un dialogue social apaisé qui exprime la réalité du terrain.

Solidaires a ensuite voté contre l'approbation du PV du 18 janvier 2023 matin pour les raisons évoquées dans la liminaire et n'a pas voté celui consacré aux suppressions d'emploi puisque nous l'avions boycotté.

Budget 2022 et prévisionnel 2023

Ce sujet peut paraître « non conflictuel » pour certains représentants de l'administration, mais certains points restent à sujet d'interprétation. Globalement, le budget 2022 a été maîtrisé et reste dans la ligne de 2021, modulo certaines anomalies, comme la prise en compte d'une taxe foncière à hauteur de

200 000 € pour le compte de la Direction de l'Immobilier de l'État. Les dépenses métiers sont en légère régression ainsi que les dépenses du poste informatique qui accuse une baisse marquée en raison de l'acquisition massive de matériel en 2021

(du fait du développement du télétravail en période covid)

Les dépenses courantes font un bond de 300 000 €, en raison de l'achat de bureaux et véhicules de remplacement. L'acquisition de ces bureaux a soulevé plusieurs interrogations de la part des OS : quid de la récupération du mobilier des sites et services fermés, quid de la garantie sur le matériel stocké en attente d'installation. Réponse de la direction, il s'agit d'une anticipation en prévision des vaches maigres à venir et une « prise de risque calculée », sachant que les plans de la cité Thiry ne permettent pas le réemploi de l'ancien mobilier du type « marguerite ». A ce point de la discussion, les OS ont demandé si chaque agent aura un poste de travail, la réponse a été affirmative, le document final du COM nous permet de douter de cet engagement.

Effectivement, les vaches maigres n'ont pas tardé à arriver : la DGF 2023 accuse une sacrée baisse de 7,07 %. Les motifs de cette réduction sont savoureux : La DG calcule une part agent sur l'ensemble du territoire, sans tenir compte des disparités locales, mais surtout reconnaît avoir « oublié » de prendre en compte la hausse des coûts énergétiques, peut être que l'information n'est pas remontée jusqu'à Bercy.

Trois axes de réduction des dépenses, baisse des achats de mobilier et de matériels informatique (puisque déjà acquis), baisse des dépenses immobilières (puisque les sites ont été fermés). La Direction précise qu'un stock de sécurité de portable a été constitué pour pouvoir donner satisfaction à d'éventuelles demandes de télétravail.

Bilan de la formation professionnelle 2022

Légère hausse du nombre de formation en 2022, plus marquée en gestion publique qu'en fiscal, compte tenu des contraintes professionnelles. Les e-formations sont toujours aussi peu attractives au vu des statistiques. Des remarques ont été faites sur le contenu de ces e-formations souvent orientées sur des problématiques transverses, plus que métier. La direction a rappelé qu'elle incitait fortement les chefs de services à laisser du temps aux agents pour se former et qu'il était d'ailleurs



possible de poser une autorisation d'absence même pour une e-formation.

Autre élément à retenir, il appartient aux agents de directement s'inscrire sur sema@for pour solliciter de nouvelles formations. Les OS ont demandé l'établissement d'une fiche rappelant les délais de route, remboursement de frais, récupération d'horaire, pour les formations en présentiel, notamment en demi-journée.

La direction a par ailleurs donné son accord pour que les candidats admissibles aux concours et examens pro puissent se rendre en visite de service dans le cadre de leur préparation.

Retour sur la concertation sur les orientations du COM

En contrepoint du CSAL du 18 janvier, le document COM présenté initialement n'est plus paré de toutes les vertus, même le président de cette instance le reconnaît. Heureusement le COM nouveau est arrivé, plus accessible, plus explicite, dans un timing adapté, et surtout porté par les remontées du terrain...

Mais non, ne vous inquiétez pas, rien n'a changé, il y a toujours autant de « novlangue » (flex office, lac de données, démarche UX et état de l'art), de bonnes intentions, et de cap à maintenir contre vents et marées, même si la DG reconnaît que les agents sont sceptiques et désabusés. Bref, pas de quoi nous rassurer sur l'avenir de nos missions.

Plusieurs groupes de travail, aussi bien en local qu'en national sont prévus notamment sur la sécurité des personnels itinérants.

Dispositif d'aide au SIP de Longwy

Compte tenu de la situation du SIP en matière d'effectif et de problématique franco-luxembourgeoise, la direction a prévu de mettre en place un dispositif de soutien particulier. L'accueil physique en présentiel doit être maintenu en raison de la sollicitation des frontaliers : 2 collègues EDR viendront renforcer l'accueil, chacune une journée par semaine et effectueront du travail en distanciel. La direction a demandé à des retraités de revenir saisir des 2042 en tant que vacataire (au besoin, les 2 autres SIP viendront en renfort de la saisie). La direction s'occupera pour le SIP de la préparation à la numérisation ainsi que des listes du recouvrement forcé. Le dispositif de prime d'attractivité a été reconduit, le SIP devrait pouvoir bénéficier prochainement de l'arrivée d'un cadre A et d'un cadre C contractuel.

Questions diverses

La problématique de l'absence de médecin de prévention a une nouvelle fois été évoqué, sans qu'aucune solution ne soit réellement apporté en dehors de téléconsultation avec les médecins d'autres régions.

L'étude des sols du bâtiment 003 de la cité Thiry va faire l'objet d'un ordre de service, un retard de livraison d'au moins 6 mois est à prévoir.

La trésorerie du CHU qui doit emménager dans ce bâtiment risque d'être logée provisoirement dans un bâtiment de l'ancienne cité.

La direction propose un groupe de travail sur le télétravail pour faire le bilan de son impact regroupant les OS, chefs de service et agents.

Les futurs collègues du service dépense, détaché du ministère de la justice percevront une « prime chorus » en compensation de la perte de leurs indemnités ministérielles.

Un flou subsiste sur la date de prise en compte des retenues pour fait de grève. La règle serait que les jours de grève pris avant le 15 du mois devraient être retenus le mois suivant. Mais cela varie d'un CSRH à l'autre.



Déclaration liminaire CFDT-Solidaires-FO-CGT au CSAL DDFIP 54 du 27 mars 2023

M le Président,

Vous soumettez aujourd'hui à approbation le PV du CSAL du 18 janvier dernier. Lors de ce CSAL, M. TSCHENS avait été désigné secrétaire adjoint de séance. Comme il est de coutume, le secrétaire adjoint a fait parvenir le projet de PV aux représentants du personnel pour observations ou modifications éventuelles.

Vous avez retenu l'ensemble de celles-ci, sauf une.

Nous la rappelons ici : « *M. Berche lit un courrier de Solidaires Finances Publiques 54 à l'attention du Directeur Départemental au sujet de ce document d'orientations. M. X (représentant de la Direction), se tourne vers M. Y (représentant de la Direction), et lui susurre à l'oreille, « M. Z (ancien représentant syndical), sors de ce corps. » »*

Vous allez peut-être justifier ce refus en disant qu'il s'agissait là d'un non-événement, d'un détail.

Justement non, il ne s'agit pas d'un détail.

Car cette phrase malheureuse, prononcée par un AFIP A, est à l'image de l'attitude que vous adoptez par moment, vous M. le Président, mais aussi vos collaborateurs directs.

Cette réunion du CSAL a d'ailleurs été révélatrice des dérives constatées lors de réunions précédentes. Comme par exemple, lors du CHS-CT du 28 juin, lors duquel vous aviez ri suite aux propos liminaires tenus par un représentant du personnel, en l'occurrence M. CUNAT. Nous souhaitons d'ailleurs également que cela soit inscrit au PV, mais vous aviez rayé cette mention d'un trait de plume.

Avec la mise en place de cette nouvelle instance, nous avons cru, sans trop d'illusions, que nous allions partir sur des bases plus saines.

Or, il n'en a rien été.

Déjà, mais ce n'est pas nouveau, dès qu'un représentant du personnel exprimait quelque chose qui n'allait pas dans votre sens, vous l'interrompiez sèchement en lui disant qu'il ou elle, d'ailleurs plus souvent « elle » que « il », était dans la caricature et/ou dans l'exagération.

La caricature et/ou l'exagération sont d'ailleurs bien souvent vos seuls arguments à opposer aux représentants du personnel.

De plus à l'occasion de ce CSAL, vous avez, à plusieurs reprises, remis en cause les faits que relatait une nouvelle élue. Pourtant, celle-ci qui exerce ses fonctions dans le site concerné par le point à l'ordre du jour, était la plus à même de rapporter la réalité du terrain.

Par conséquent, nous, représentants du personnel appelons à ce que cela cesse. Nous appelons à un dialogue social de qualité et constructif.

Et cela commence par un respect mutuel de chacun de ses interlocuteurs.

Nous pouvons certes ne pas avoir le même avis sur certains sujets, cela est tout à fait normal. Mais la confrontation des idées doit se faire de manière sereine et courtoise.

La balle est désormais dans votre camp ...